



Infos CFDT - juin 2025-2

Accord d'intéressement.

La CFDT signe l'accord d'intéressement

L'intéressement avait été mis en place pour 3 ans suite à l'accord signé en octobre 2020. En juin 2024, la négociation d'un nouvel accord sur l'intéressement, pour les années suivantes, n'avait pu aboutir du fait d'une négociation bâclée et du maintien dans le projet d'une mesure de proratisation de la prime pour les personnels malades. Cette mesure la CFDT et la CGT ne l'avaient pas acceptée. La CFDT et la CGT avait formulé une proposition sans cette proratisation qu'ils s'engageaient à signer. La Direction, avec le soutien de la CFE-CGC, avait refusé cette proposition.

C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de versement en 2025 malgré les résultats positifs de 2024.

La négociation a repris sur les mêmes bases en 2025 !

Pour sortir de ce blocage qui risquait de mener à une deuxième année sans intéressement, la CFDT a fait la proposition de ne proratiser que 50% de la prime, le reste étant versé de façon uniforme. Il s'agit clairement d'un compromis dans l'intérêt de tous. La CGT prenant également la même démarche, la Direction a finalement acceptée notre proposition.

Le projet d'accord ainsi modifié a été signé le 12 juin par la CFDT, la CGT et la CFE-CGC.

Cet accord est valable pour les 5 prochaines années (versements de 2026 à 2030 sur les résultats de 2025 à 2029). Le montant global à répartir entre les salariés reste plafonné à un niveau très modeste mais il augmente tout de même de 25% par rapport à l'accord précédent.

Même si la CFDT ne se satisfait pas complètement qu'une part de proratisation pénalisant les salariés malades subsiste, notre proposition a été entendue et nous nous en réjouissons. Notre action, grâce au travail de nos équipes, a ainsi permis de nous sortir de la situation de blocage dans laquelle nous étions.